

Adoption du compte rendu du 24 septembre 2019

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 3 décembre 2019

Délibération 2019/12/CFVU - 91

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent le compte rendu du 24 septembre 2019 (document joint).

Toulouse le 16 décembre 2019

La Présidente


Régine ANDRE-OBRECHT

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 2
Nombre de votes blancs : 0

DIRECTION DES ETUDES

ET DE LA VIE DE L'ETUDIANT

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU 24 septembre 2019
--

ETAIENT PRESENTS :

R. GUILLET – B. SALLERIN – S. DUCHENE – P. LAURENS – S. MASTRORILLO – C. PEYRE – B. JAMMES – F. LATRAUBE – A. AMOROS – G. IBANEZ – L. THOMAS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

D. LOUSTAU, Directrice de la DEVE – T. GAYRAUD, représentant le Directeur de la FSI – E. FRANKENBERG, représentant le Directeur de l'IUT de Toulouse – N. ENAUD, représentant le Directeur de l'IUT de Tarbes – K. SAUNE, représentant le Doyen de la Faculté de Médecine Purpan – G. TOUYA, représentant le Doyen de la F2SMH – Maria SEMERJIAN, représentant le Directeur du Pôle Sport – J. LUGAN, représentant le Directeur Général du CROUS Toulouse-Occitanie – F. ROZIER, représentant la Directrice du SCD – S. PUECH, Responsable de l'affichage de l'offre de formation au SCUIO-IP.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

J-P. SOUCHARD – P. SAINRAT – A. WALTERS – A. TOURRETTE – M. FABRE – O. EICHWALD – F. BENOIT-MARQUIE – A. UONG – C. GARCERA

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

R. GUILLET demande d'excuser la dépose tardive de documents sur l'espace CFVU, en particulier ceux sur l'UESC et ceux sur la CVEC, et d'autres documents envoyés tardivement par les composantes.

Il fait part d'une **restructuration sur l'espace CFVU** (intitulé encore espace CEVU) : Un onglet « Accréditation 2021-2025 » est créé en page générale et tous les documents afférents y sont déposés. Jusque-là, ils étaient consignés dans un onglet HCERES, lui-même appartenant à CFVU 2018-2019.

Concernant le **HCERES**, tout a été déposé dans les temps.

Il y a eu un souci avec l'UT1, avec des mentions co-accréditées, pour savoir qui déposait le dossier, avec pour résultat qu'une mention, « Assurance, banque et finances : chargé de clientèle » de l'IUT, a été déposée deux fois, un dépôt par l'UT1, un dépôt par l'UT3. Cela interroge pour l'avenir de la co-accréditation.

A propos des **Etudes de Santé**, R. GUILLET assistera à Paris jeudi 26 septembre, à une réunion des VP où l'ordre du jour est celui de l'arrêté à venir et les **Licences Professionnelles**.

E. FRANKENBERG a entendu à la radio la Ministre dire que la mise en application de l'arrêté sur les LP serait pour la rentrée 2020, contrairement à ce qu'on avait entendu auparavant.

R. GUILLET évoque également, la mise en place des **conseils de perfectionnement sectoriels**, avec un échange en CDDC (Conseil des directeurs/trices de composantes), où seront sans doute discutés des points sur les représentants de l'UT3 qu'il conviendra de valider

le 15 octobre en CFVU.

II- MODIFICATIONS DE MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES*

R. GUILLET rappelle que nous ne votons formellement en CFVU que les modifications de MCC, mais qu'un accord est donné, sans qu'elles soient présentées, sur toutes les MCC antérieures non modifiées.

Il rappelle aussi de façon générale, les conséquences que peuvent avoir les reports de notes sur la 2^{ème} session, et préconise de réfléchir quand on décide de ne pas reporter des notes. Pour les CT pas de problème, mais pour les CC, il faut décider à un moment ce qu'on reporte, note > 10, seuil etc..., sachant que par défaut, quand rien n'est précisé, toute note > à 0 est reportée.

FSI

L2. Physique. Physique-Chimie. Chimie

T. GAYRAUD annonce que les modifications demandées sont des modifications de pourcentage entre les CT et le CC, et une modification sur la durée de l'épreuve finale, et que c'est valable sur les 3 parcours différents.

L2 Maths

T. GAYRAUD dit qu'il s'agit également de modifications qui donnent plus de poids à l'épreuve intermédiaire et moins au contrôle terminal, avec une variation de pourcentage et une variation de durée sur un CT qui passe d'1 h à 1 h 30. Il y a aussi des modifications sur un CP remplacé par un CC de TP pour 50 % qui correspond à une note plutôt orientée projet, ce qui paraissait plus correct malgré la modélisation qui en avait été faite.

R. GUILLET formule le souhait d'avoir des tableaux là aussi, sachant que n'apparaissent pas les conséquences sur la session 2, s'il y en a, et que la présentation telle quelle ne permet pas de vision globale.

T. GAYRAUD répond que cela sous-entend que la session 2 n'est pas affectée par ces modifications car il n'a demandé aux collègues que les modifications.

R. GUILLET dit qu'il manque certaines informations, comme le CC TP à 5 % qui compte dans la note de l'UE.

L. THOMAS témoigne que la plupart du temps, cette note est là pour indiquer que la formation a été faite et qu'elle correspond au présentiel.

R. GUILLET en déduit que si c'est cela, c'est une note d'assiduité.

S. DUCHENE relève que ce sont des notes de TP, donc obligatoires et qu'il n'y a pas lieu de donner une note d'assiduité.

L. THOMAS répond que sur certaines matières, il n'y a pas de TP car ce sont des matières purement théoriques. Il faut regarder les SE.

R. GUILLET insiste sur la nécessité d'un tableau.

S. MASTRORILLO détaille : il y a 6 heures TP sur une UE de 72 heures, donc, globalement

l'évaluation de TP compte pour cette part.

R. GUILLET demande si c'est une évaluation ou une note d'assiduité.
Un tableau indiquerait ce que sont les évaluations.

M1-GMA

T. GAYRAUD commente l'ajout du CC sur deux UE, et un changement de coefficient avec augmentation de la durée de l'examen. C'est davantage une SE qu'une MCC : la modification serait de rajouter une partie CC « gestion qualité » et « outil qualité et conception ».

R. GUILLET comprend que précédemment, l'UE consistait en une épreuve de 3 heures, en 2 parties, une pour la partie gestion, une pour la partie qualité, 50-50.

A présent, il y a la volonté d'introduire du CC et d'inscrire dans Apogée les 2 notes ce qui constitue une modification de la SE, qui a l'avantage de permettre à l'étudiant de passer en 2ème session une des épreuves. Pour ne pas modifier la SE, il est possible de valider 50 % du CC, 50 % de l'examen terminal et par contre, il faut dire ce qui est décidé pour la 2^{ème} session.

T. GAYRAUD répond qu'il n'y a pas de report de notes, et que les étudiants repassent une 2^{ème} session.

R. GUILLET dit que la difficulté pour la 2^{ème} session, est qu'elle est nécessairement globale sur l'UE et que ce n'est pas dans l'intérêt de l'étudiant.

T. GAYRAUD dit qu'il est probable que les responsables d'année, ont une solution à proposer à l'étudiant dans ce cas.

L. THOMAS s'étonne qu'il n'y ait pas séparation des notes, avec changement de la SE.

R. GUILLET dit que le seul changement est sur la 2^{ème} session où il n'y a qu'une épreuve.

T. GAYRAUD redit qu'il y a des arrangements possibles, en faveur de l'étudiant.

M2-GH

T. GAYRAUD fait état d'un problème, car il n'y avait pas de session 2 dans les MCC. Le 100 % inscrit n'a pas de sens. L'idée c'est de faire un CT sur ces 100 %.

R. GUILLET dit qu'il s'agit d'une erreur et qu'il suffit de basculer le 100 % dans CT pour la session de rattrapage et le problème sera réglé.

T. GAYRAUD dit qu'il faut une durée d'épreuves. Sur le CT de la 2^{ème} session, il faut la durée de l'examen. C'était un oubli qui aboutit pour les étudiants concernés, à ne pas avoir de 2ème chance.

R. GUILLET rappelle que pour les Masters, il n'y a pas de 2^{ème} session obligatoire et que la question pourrait se poser de la rendre obligatoire.

T. GAYRAUD justifie l'erreur du fait de la saisie des MCC faite il y a deux ans, sur un temps très court, avec un nouvel outil, et que cela a échappé à la vigilance commune.

D. LOUSTAU s'étonne du fait qu'il avait été dit, que quand il y avait des CC, il y avait au moins 2 notes, tandis qu'il y a là, l'épreuve 1 notée à 100 %, l'épreuve 2 à 0 %.

T. GAYRAUD répond que derrière le CC, il y a plusieurs épreuves.

R. GUILLET souligne que dans Apogée, il n'y a qu'une note qui remonte, mais quand on inscrit un CCC, il y a 2 notes. Quant au stage, il demande comment il est évalué sur les Masters.

S. MASTRORILLO précise que dans les faits, il y a une partie à l'intention des étudiants qui définit clairement la façon dont la note est calculée.

R. GUILLET maintient qu'il n'y a pas de session 2 et que l'évaluation du stage, en particulier en Master, interroge.

B. JAMMES souligne que c'est identique pour l'UE Audit interne et confort.

T. GAYRAUD dit qu'il y a des modifications demandées qui portent sur la durée d'examen, et que dans le lot des modifications, un certain nombre ne doit pas être adopté de fait. Ce qui concerne les modifications des durées des épreuves d'examen, ne pose pas de difficulté majeure mais d'autres questions se posent, notamment sur la L3 Physique pour laquelle du CCC est enlevé pour mettre un CP. Ce qui, de son point de vue et de celui de la composante, n'est pas souhaitable. Pour les autres, ce sont des modifications soit de coefficient, soit de durée et il faut prendre en compte celles des points 1, 3, 5 mais pas les autres. Ce sont des modifications d'ajustement dont l'impact est relativement faible.

R. GUILLET répète qu'il n'est pas simple d'utiliser ces documents. Il faudra rajouter les temps, les durées des épreuves pour GH.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

UPSSITECH

R. GUILLET a eu l'impression que ce n'était pas les bonnes SE car il retrouve des fichiers où il avait fait la même remarque l'année dernière, il y a des lignes mais pas de MCC.

T. GAYRAUD explique que là où il n'y a pas de MCC, par exemple GCGO 1^{ère} année, la modélisation fait que par exemple pour des TP-terrain, on est sur un encadrement particulier; il faut une matière à part entière pour modéliser les charges d'enseignant (groupes de 8 étudiants, déplacement sur une ½ journée, qui compte 3 h pour l'enseignant). C'est une matière spécifique et il y a problème entre SGCE et Apogée. Dans l'UE, pour pouvoir comptabiliser les heures d'enseignement il faut remplacer la partie TD par projet et la matière n'est pas évaluée. Quant au stage, il n'est pas évalué car facultatif.

R. GUILLET en conclut qu'il faut rajouter, artificiellement, des matières dans les SE.

T. GAYRAUD répond que oui.

R. GUILLET rappelle les 3 spécialités : TRI, SRI et GCGO.

S. MASTRORILLO se place du côté des étudiants et préconise une bonne communication des MCC, car dans la situation suivante, soit une même UE qui a plusieurs matières, soit une matière qui appartient à plusieurs UE différentes, pour un même type d'épreuve, par exemple du CCC, un étudiant aura du mal à comprendre.

L. THOMAS dit qu'encore une fois, il manque des durées d'épreuves sur certaines matières en seconde session, SRI, TRI, l'Anglais en seconde session...

T. GAYRAUD précise que les fichiers qui sont là sont extraits des structures 2019/2020, la question est de savoir s'il y a eu mise à jour de la numérotation des UE, codifiées sur SGCE et sur Apogée. Normalement oui.

R. GUILLET rappelle que cela fait plusieurs fois qu'il y a des problèmes pour voter les MCC de l'UPSSITECH.

N. AUTHIE dit que sur la 3^{ème} année SRI, la version 191 a été modélisée au mois de juin, après le vote de la CFVU, et qu'il y a là des codes UE qui ne correspondent pas du tout.

R. GUILLET dit que ce qui concerne les codes ne nous empêche pas de voter mais que par contre, pour la DEVE, ne pas avoir les bons codes, n'est pas pratique pour la modélisation dans Apogée, et oblige à aller chercher chaque module, chaque UE... Il demande à la FSI de fournir des documents à jour.

L. THOMAS répète qu'il manque des durées d'examens.

T. GAYRAUD promet de regarder tout cela et de mettre à jour les codes.

R. GUILLET propose de ne pas remettre en cause le vote aujourd'hui des MCC mais par contre, de veiller dans l'avenir à ce que rien ne manque, et surtout à ce que les étudiants aient l'information.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

IUT de Tarbes

N. ENAUD fait état d'une petite modification sur la LP STER-SE, suspendue pendant un an et reprise par un nouvel enseignant, qui a du ressaisir toutes les MCC et qui a fait une petite erreur : la modification porte, non pas sur l'anglais mais sur le projet tutoré à la session 1, avec 2 dossiers et une soutenance de groupe où il y avait précédemment 50 %. La modification est de dire : 50 % sur chacun des dossiers, d'où le 100 % indiqué.

R. GUILLET ne comprend pas très bien la logique, car avant il y avait deux notes, une note pour chaque travaux, et c'est remplacé par une note, et en termes de 2^{ème} session, ce n'est pas à l'avantage de l'étudiant.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

IUT A

E. FRANKENBERG présente les formations LP AGIE, CPOE, et M2 Communication et Territoires, faisant l'objet de modifications de MCC suite à des modifications de SE. Création de la LP Robotique, où les MCC n'existaient pas précédemment. Pour le reste, ce sont des modifications de coefficients ou d'épreuves. Il faut savoir que les syllabus distribués aux étudiants comprennent les durées des épreuves.

R. GUILLET fait état d'un problème, la FSI utilisant SGCE, pas l'IUT, et préconise de se mettre d'accord pour un tableau.

A. AMOROS dit cela avait déjà été décidé.

E. FRANKENBERG répond qu'à l'IUT où il a été tenté d'utiliser SGCE, il y a des matières qui ont 3 épreuves, alors SGCE ne permet que 2 niveaux de modélisation.

R. GUILLET répond que l'IUT souhaite que dans Apogée, apparaissent les 3 épreuves avec le choix de ne faire remonter qu'1 seule note.

T. GAYRAUD confirme que si une seule note est rentrée, elle représente la moyenne des évaluations.

R. GUILLET dit que la réalité est que les tableaux ne sont pas adaptés aux souhaits des différentes composantes. La question du report de note n'apparaît pas clairement. Les collègues du prochain mandat mettront tout cela à plat.

E. FRANKENBERG précise que la volonté de l'IUT, c'est de mettre toutes les notes dans Apogée, sachant que l'établissement s'est engagé dans la mise en place d'un ENT où les étudiants peuvent consulter leurs notes, en détail, au fur et à mesure.

R. GUILLET remarque que des précisions sur la 2^{ème} session seront à apporter, qui ne remettent pas en cause l'adoption des MCC, mais qui nécessiteront sans doute un travail à faire sur le long terme.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

Faculté de Médecine Purpan-Rangueil

K. SAUNE précise qu'il s'agit des MCC de Purpan-Rangueil et que c'est la 1^{ère} fois que sont présentées les MCC du second cycle. Il y a des modifications du fait de la fusion des enseignements des deux facultés et de l'homogénéisation de la pédagogie et des MCC. Les modifications portent essentiellement sur des rééquilibrages de notation, des temps de composition, des examens sur tablette, et également une notion de compensation puisque les étudiants du second cycle valident des modules qui sont des modules indépendants (gériatrie, pédiatrie etc...) ; à Rangueil, il y avait une notion de compensation semestrielle intermodulaire qu'il n'y avait pas à Purpan, introduite désormais puisque les étudiants sont interrogés maintenant de la même façon. En conséquence de quoi, il y a eu une réévaluation de la note éliminatoire, au niveau des seconds cycles des DFA 1, 2, 3. Tout cela a donné lieu à de longues concertations, validées en conseils de facultés, en accord avec les enseignants et les étudiants.

Ce qui change beaucoup c'est l'introduction de plus en plus d'apprentissage de compétences cliniques, avec des évaluations qui se font en stage, et plus seulement sur des notions de présentiel. Ces évaluations vont être beaucoup plus cadrées avec des grilles mises en place par les enseignants et qui seront communes à tous les responsables de stages.

R. GUILLET n'a vu de modification que sur le DFA 3.

K. SAUNE dit qu'en fait, il y a eu rééquilibrages, car certains modules avaient trop d'ECTS par rapport à d'autres, mais que ce qui change c'est la restructuration entre Purpan et Rangueil.

R. GUILLET précise que cela concerne à la fois des modifications de SE et de MCC.

K. SAUNE redit que jusqu'à présent les modifications n'étaient demandées que pour le 1^{er} cycle, et que celles-ci ont déjà été votées à la CFVU du 2 juillet.

R. GUILLET soutient que dans le cadre de la réforme des études de santé, il est bien qu'on prenne l'habitude de les voter car on va tous beaucoup plus interagir. Les modifications de SE ne sont pas à l'ordre du jour et il y en a.

K. SAUNE est tout à fait d'accord pour les présenter, dans le cadre de la réforme des études médicales, de l'homogénéisation de la pédagogie Purpan-Rangueil, et de la mise en commun des enseignements.

R. GUILLET souligne que cela induit des modifications de SE de mêmes diplômes, qui jusqu'à maintenant étaient différentes.

K. SAUNE précise que ce qui a changé surtout c'est le fait que des modules n'étaient pas enseignés au même niveau dans les deux entités. Quant aux stages, les étudiants faisaient auparavant des stages de 2 mois à mi-temps, devenus maintenant des stages d'1 mois à temps plein.

R. GUILLET dit que pour les MCC, il n'a pas la réponse et que même si la CFVU n'a pas à les voter, elle le fera dans le doute. Par contre, c'est plus gênant pour les SE. Il demande si la DEVE est en capacité, avec ces documents, de modifier les SE sur tout le second cycle.

K. SAUNE fait remarquer que quelqu'un a été formé sur Apogée, en médecine, pour modéliser.

R. GUILLET réfute cela car si la CFVU ne les a pas votées, elles n'ont pu être modélisées. Dans le souci de ne pas voter des MCC sur des SE qui n'existent pas, même si elles ont été présentées aux étudiants, le choix est fait de ne rien voter et d'en reparler. On ne votera ici que les calendriers.

K. SAUNE dit que tout est regroupé au niveau des calendriers. Il reste encore 2 entités Rangueil-Purpan pour une année, et l'année prochaine il y aura une seule et même faculté de médecine qui sera un département dans le cadre de l'UFR Santé qui va être créé.

L. THOMAS remarque que va être voté aussi le calendrier du M2 santé publique qui comporte quelques trous.

K. SAUNE promet que les dates manquantes seront précisées.

B. JAMMES fait état d'une erreur car la fin des cours est annoncée pour le 19 janvier 2019.

K. SAUNE fera remonter ces erreurs.

APPROBATION DES CALENDRIERS A L'UNANIMITE.

Faculté des Sciences Pharmaceutiques

LP Conseiller en produits dermo-cosmétiques

R. GUILLET revient sur l'historique des MCC de cette LP, non votées à la dernière séance. Depuis, il y a eu des discussions et des modifications. Désormais pour le CC, il y a un oral de 20 minutes et un CT écrit. Et pour ce qui concerne le projet tutoré et le stage, c'est très clair, il y a 2 notes, rapport et soutenance, avec possibilité de repasser en 2^{ème} session, l'un ou l'autre, qui compte pour 50 % chacun, avec un report de note du rapport si la note est > à 10.

L. THOMAS remarque que sur une des modifications, il y a des ECTS 4 ½ et 3 ½ et demande à quoi correspondent ces ½ ECTS.

R. GUILLET répond qu'il n'a jamais été exclu de donner des ½ ECTS.

B. JAMMES remarque que le nom de la présidente a été changé mais pas sous « la président »...

ADOPTION DES MCC A L'UNANIMITE

II – MODIFICATION DE LA SE DU MASTER ERASMUS MUNDUS MESC+-FSI*

T. GAYRAUD, dit qu'une fois approuvée la SE de ce master, les MCC seront faites. Le Master existe déjà « Sciences et génie des matériaux », et à côté de ce dossier a été déposé un dossier Erasmus Mundus, autorisant des Masters « européens » qui permettent à des étudiants d'avoir un diplôme en étudiant dans plusieurs établissements. Ils font les 4 semestres dans différents établissements, à l'UPS au second semestre et seulement celui-là et ils ont des enseignements en partie mutualisés avec les autres parcours du Master en question. Le projet a été sélectionné cet été. La SE doit être faite pour qu'on puisse les inscrire pédagogiquement.

R. GUILLET cherche à comprendre, pourquoi il y a marqué sur le document 0 groupe.

T. GAYRAUD répond que c'est en l'absence d'inscription actuellement et que le nombre de groupes sera organisé en fonction du nombre d'inscrits. Cela n'a pas été écrit au départ dans la modélisation.

R. GUILLET demande comment cela se passe pour les MCC puisqu'une partie de la formation est faite à Varsovie.

T. GAYRAUD dit que la modélisation va permettre de rendre un résultat sur le semestre et que ce n'est pas l'UPS qui gèrera le diplôme dans sa totalité. Le diplôme final correspond à une collection de résultats qui sont communiqués par les différentes universités. Le détail des épreuves n'est pas modélisé dans Apogée. Les étudiants savent comment ils sont évalués.

R. GUILLET dit qu'en fait c'est comme s'ils étaient en mobilité.

T. GAYRAUD ajoute que la différence aussi, c'est que les cours sont dispensés en anglais et que la cohabitation n'est pas à 100% avec les diplômes existants.

R. GUILLET conclut que c'est donc spécifique même si c'est basé sur la maquette du diplôme existant.

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

III – CONVENTION F2SMH AVEC LA FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE*

G. TOUYA expose le contexte de cette convention : la F2SMH a une filière de formation Entraînement sportif, avec des étudiants qui se destinent à devenir entraîneurs, préparateurs physiques dans des spécialités sportives. De ce fait, ils ont des prérogatives, une carte professionnelle à la sortie de la Licence, et la composante souhaite leur donner accès à des diplômes fédéraux en partenariat avec la Fédération Française d'Haltérophilie et de musculation. En réussissant leurs UE de stage et leurs UE de spécialité de pratiques sportives, la fédération d'Haltérophilie peut leur proposer un examen aménagé pour pouvoir également avoir en plus de leur diplôme universitaire, un diplôme d'initiateur ou de moniteur dans cette spécialité. Cela correspond à une nécessité d'insertion des étudiants dans les clubs puisque historiquement, c'était essentiellement des diplômes fédéraux et des brevets d'Etat.

R. GUILLET demande si on a déjà des conventions de ce type.

G. TOUYA dit que pas à sa connaissance sauf en natation pour les maîtres-nageurs.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

IV- RECONNAISSANCE ACADÉMIQUE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT (UESC)

R. GUILLET fait état d'une réunion avec Cédric HAUROU-BEJOTTES, Dominique LOUSTAU et 4 étudiants pour la mise en œuvre de cette UE dans notre établissement, et avec pour objectif de proposer certaines modifications, non pas dans l'esprit, mais plus dans les procédures.

C. HAUROU-BEJOTTES expose l'UESC, qui existe depuis quelques années, dans les IUT, dans les Facultés de Santé, non pas sous cette dénomination mais sous une autre forme, l'engagement social et citoyen. Pour les autres composantes, a été créée cette UE qui existe dans toutes les maquettes du L, L1, L2, L3, sous forme facultative. Le déploiement complet et la publicité souhaités, notamment la possibilité d'intégrer complètement cette UE dans les maquettes, n'a pas été faite par défaut de soutien administratif et peut-être aussi à cause de la complexité du dispositif. La loi de 2007, avec le décret, oblige maintenant à reconnaître un certain nombre d'activités étudiantes qui sont listées dans le décret.

Une simplification des dispositifs est proposé, avec un soutien de la DEVE, qui permettra d'avoir un conseil et une centralisation des demandes, et un relai au niveau des composantes pour pouvoir associer un certain tutorat aux demandes des étudiants pour les accompagner et surtout valoriser correctement leur engagement.

Chaque année, il y a une quarantaine de reconnaissances, ce qui peut amener des forces à certains projets, comme le Fablab, le Catalyseur... Un certain nombre d'associations ont bénéficié de ce type d'apport, et le suivi se fait d'une manière tout à fait correct, qui permet de reconnaître les compétences acquises dans des domaines comme le travail en équipe, le portage de projet...

Le dispositif est centré sur une commission d'étudiants qui permet à la fois de vérifier la pertinence d'un projet, voire de proposer des projets et cette même commission doit aussi prendre en compte un autre aspect de la reconnaissance de l'engagement étudiant, spécifié par le décret de 2017, qui est l'aménagement d'études sur certaines activités listées.

R. GUILLET propose sur le modèle de ce qui a été fait pour la Césure, d'instaurer une commission « Engagement étudiant ». L'idée, pour l'instant, est de se forger une certaine expérience au niveau de l'établissement, tant que les flux sont limités, et à un moment, comme pour la Césure, de basculer la gestion dans les composantes. C'est basé aussi sur des référents. Aujourd'hui dans les composantes, il n'y a pas de référents identifiés sur l'engagement de l'étudiant. Il faudrait qu'il y ait dans chaque composante, un référent qui participerait à cette commission. On voit bien aujourd'hui, que dans nos maquettes d'enseignement c'est compliqué à faire. L'étudiant a une reconnaissance à travers deux choses, les ECTS et l'inscription au supplément au diplôme. Aujourd'hui, dans le cadre d'une UE facultative, il n'y a pas besoin de notes. L'UE peut être validée et l'étudiant a 3 ECTS.

P. LAURENS dit que nulle part n'est mentionné le volume, la quantification horaire et cela peut poser problème par rapport au tutorat. Il faut cadrer davantage. Un service civique, d'1 mois ou 6, ce n'est pas la même chose. Il faut le quantifier. A la page 2, il est écrit au point 4, référent et contrat pédagogique. Elle avait demandé à ce que le terme « contrat pédagogique » n'apparaisse plus car on risque de le confondre avec le contrat pédagogique de réussite prévu dans la loi ORE.

R. GUILLET confirme que d'ailleurs dans le document, il s'agit d'un contrat d'engagement social et citoyen. Il faut supprimer « pédagogique ».

C. HAUROU-BEJOTTES pense que l'appellation « contrat d'engagement social et citoyen », est bien. La remarque sur les heures à quantifier, c'était effectivement, dans le grand cadrage où il y avait les 50 heures, la typologie aussi. Peut-être faut-il remettre ces paragraphes à l'intérieur du texte pour mieux le cadrer. Pour la typologie, il faudrait renvoyer au texte de loi pour faire simple, et laisser le texte qui dit que peuvent être proposés aussi, des projets autres (Fablab...).

R. GUILLET dit que dans son esprit, ce document ne se substituait pas au syllabus actuel. Dans le syllabus, il y a des choses qui sont précisées sur les activités, sur la durée, sur les 50 heures. Il faudra juste le mettre à jour.

C. HAUROU-BEJOTTES dit que oui, cela pourrait renvoyer au syllabus plutôt que de l'alourdir finalement.

R. GUILLET ajoute que, par contre, le syllabus qui est vraiment à destination des étudiants, devra être mis à jour avec ce document.

P. LAURENS souligne que sous le vocable tutorat, il faudra cadrer, car le tutorat disciplinaire, n'est pas la même chose qu'accompagner, que faire les journées portes ouvertes...

L. THOMAS dit qu'il serait bien effectivement de mettre l'UESC dans le supplément, mais de manière détaillée ce qui n'est pas le cas actuellement. Sur les 50 heures requises, si on prend le cas des élus étudiants, sur un semestre, à part en multi-mandats, elles ne sont pas atteintes.

R. GUILLET dit qu'effectivement et en particulier pour les élus, on ne va pas comptabiliser les 50 heures.

T. GAYRAUD en relisant le texte, s'aperçoit que la composante est potentiellement sollicitée sur un certain nombre d'actions, et demande si cela a déjà été discuté avec elle, car il est un peu inquiet, notamment, quand on parle de référent UESC dans les composantes.

R. GUILLET dit qu'il faudra le voir en commission.

T. GAYRAUD s'interroge aussi sur le contrat, qui est signé entre l'étudiant et la personne référente.

C. HAUROU-BEJOTTES dit que toutes ces remarques sont prises en compte mais que ce texte, théoriquement, vient simplifier ce qui existe déjà. Le contrat, signé entre l'étudiant et la personne référente, veut dire que cela se place dans le cadre de la commission. S'il y a une proposition un peu originale, la commission regarde et dit si elle accepte ou pas, et une fois que c'est validé, il y a un cadre qui dépasse la relation entre le référent et l'étudiant,

T. GAYRAUD demande alors quel est le rôle du signataire référent.

C. HAUROU-BEJOTTES dit que ce rôle consiste à savoir que cet engagement existe dans sa composante.

T. GAYRAUD fait remarquer que pour une composante comme la FSI, c'est 12 000 étudiants et que si l'UESC a le succès qu'elle mérite, il devrait y avoir un nombre assez élevé de participants, et même si ce n'est que 10%, cela fait 1200 étudiants. Il souhaiterait

savoir s'il y a des moyens de gestion prévus.

R. GUILLET répond que pour l'instant, c'est 40 étudiants concernés sur l'établissement mais qu'il faut anticiper la question de l'investissement du référent.

T. GAYRAUD dit que la question est de savoir si c'est un acte pédagogique normal.

R. GUILLET pense que dans le REH, aujourd'hui, on doit pouvoir trouver une ligne qui corresponde à l'investissement de l'enseignant.

T. GAYRAUD alerte sur le fait que sans moyens supplémentaires cela sera difficile de motiver les référents. Cela concerne les étudiants, depuis la 2^{ème} année de Licence jusqu'au Master 2, dont certaines années où cela n'est pas inscrit pour l'instant.

C. HAUROU-BEJOTTES dit qu'effectivement, ça n'est inscrit que dans les maquettes de Licence, de manière facultative pour l'instant.

T. GAYRAUD ajoute, qu'au niveau de la composante, il y a peu de chances qu'on arrive à identifier les compétences mobilisées par l'UESC, sur une UE équivalente.

R. GUILLET revient sur le supplément au diplôme qui précise les compétences acquises dans le cadre du diplôme. Ce qui pourra être certifié concernant l'UESC, c'est que l'étudiant s'est engagé pour telle action. Le supplément au diplôme ne se substitue pas au CV. On ne va pas demander à la DEVE aujourd'hui, de mettre cette UE dans toutes les SE. Par contre, dès qu'un étudiant demande l'UE, l'étudiant étant rattaché à un diplôme, on crée l'UE dans le diplôme où cet étudiant est inscrit. Peu à peu, la DEVE va le faire pour tous les diplômes.

C. HAUROU-BEJOTTES ajoute qu'il le faudra en particulier pour les Masters, car cela correspond à des demandes de professeurs pour des étudiants impliqués. Il faut pouvoir répondre en termes d'éléments constitutifs d'ECTS ou d'aménagements d'études. Il faudrait commencer, avec un objectif d'1 % à la FSI, ce qui paraît raisonnable.

L. THOMAS demande qui va communiquer sur cette UESC revisitée : l'université, les composantes, les associations ?

C. HAUROU-BEJOTTES recommande la prudence car on ne pourra pas répondre à une demande massive. En revanche, que les associations hébergées par l'UPS en fassent la communication, paraît adéquat et que les professeurs qui sont sur des projets communiquent à leurs étudiants, est aussi le bon niveau. Mais, que l'université mette sur le nouveau site « Inscrivez-vous à l'UESC », poserait problème.

R. GUILLET était resté sur l'idée que dans chaque composante, serait organisée une réunion sur ce sujet et ne pense pas que cela créera un intérêt massif tant que c'est facultatif.

C. HAUROU-BEJOTTES ajoute que dans la nouvelle accréditation, cela sera peut-être différent.

L. THOMAS ne trouve pas très « éthique », une communication « du bouche à oreille », et les associations risquent de toucher plus de personnes que si l'information était donnée en page de garde sur le site de l'université.

T. GAYRAUD informe que la composante organise une première réunion environ un mois après la rentrée, mais une réunion pour 10 000 étudiants semble insuffisante, sans compter qu'il n'y a pas d'endroit adéquat.

R. GUILLET pense qu'il est peu probable que 10 000 étudiants viennent à la réunion et que cette UE n'existe pas dans beaucoup de formations, mais que ce n'est pas une raison pour ne pas la proposer.

T. GAYRAUD remarque qu'il est marqué pour cette UE, une fois par cycle et que la première chose qu'il devra expliquer aux étudiants, c'est que ce sont 3 ECTS, hors diplôme.

S. PUECH précise qu'il serait bien d'informer le SCUIO-IP en plus des composantes, car cela peut intéresser des étudiants dans le cadre de leur projet et le service peut les aiguiller vers cette UE pour acquérir certaines compétences. Dans le cas de la refonte du site web, le SCUIO-IP souhaite faire des petits rédactionnels sur la dimension de l'étudiant dans l'université, dans lequel il y aura un pointeur vers cette UE.

V – APPEL À PROJETS DE LA CVEC

R. GUILLET informe que la commission mise en place a décidé de lancer un appel à projets dans le cadre de l'utilisation du budget CVEC. L'idée était de faire un texte simple pour motiver les étudiants, et d'être suffisamment large dans les possibilités de réponse à cet appel, pour se rendre compte du potentiel et de ne pas brider toute initiative d'étudiants ou de services de l'université qui peuvent aussi monter un projet à destination des étudiants dans le cadre de la CVEC. L'élément important, c'est que dans tout projet, un étudiant doit être associé. Et ensuite, cela ne doit pas élarger au financement du FSDIE, qui a un budget à part, dont une partie provient de la CVEC.

L. THOMAS remarque que dans le règlement intérieur rédigé en commission CVEC, une réunion devait avoir lieu en septembre. Par ailleurs, dans les financements, des étudiants pensaient pouvoir financer des actions sur la BU mais cela n'est pas possible.

R. GUILLET recommande d'attendre la réponse à l'appel à projets, dont la date-limite est le 21 octobre. Sur les questions du budget, 2 éléments sont à prendre en compte : la possibilité d'avoir des projets pluriannuels et le fait que la CVEC peut servir à financer de la masse salariale (vacations).

M. SEMERJIAN récapitule le calendrier : appel à projets jusqu'au 21 octobre, décision par la commission de retenir ou pas les projets, vote à la CFVU du 19 novembre et demande si concrètement, le déblocage des fonds se fera directement.

R. GUILLET dit qu'il faut en parler.

T. GAYRAUD est alerté par la formulation qui parle de « structure porteuse du projet », en citant l'étudiant, le Vice-Président, qui ne sont pas des « structures ».

R. GUILLET dit qu'il s'agissait de montrer qu'on peut avoir un projet à l'initiative d'un étudiant, ou de deux, avec un porteur qui n'émane pas nécessairement d'une association étudiante. Mais la CVEC est utilisée pour « favoriser l'accueil et l'accompagnement sanitaire, culturel et sportif des étudiants ».

L. THOMAS imagine que l'axe patrimoine extérieur peut rentrer dans la CVEC.

S. DUCHENE est gênée du fait qu'il n'y ait pas du tout de cadrage budgétaire pour dimensionner potentiellement les projets.

R. GUILLET répond que c'est volontaire pour ne pas brider les projets. Il rappelle que c'est pluriannuel et étudié en commission.

L. THOMAS fait état d'un texte sur la CVEC, rédigé par la fédération dont fait partie son association et qu'il propose de transmettre à la CFVU.

R. GUILLET souligne que certains documents vont être remis sur l'espace.

F. LATRAUBE remarque que pour le porteur de projet, le texte est un peu limitatif, et que même un personnel administratif pourrait proposer un projet qui soit accompagné par un étudiant, qui concerne de l'accueil d'étudiants ou d'une catégorie d'étudiants particulière.

R. GUILLET dit que cela semble possible et évoque certaines universités qui ont fait des appels à projets participatifs, où chacun disait ce qu'il voulait pour son établissement, organisé sous une forme ou une autre, de tout ordre. A l'UPS, c'est un peu compliqué à mettre en œuvre.

L. THOMAS résume le fait que n'importe qui peut porter un projet tant qu'il est accompagné d'un étudiant, car c'est l'argent des étudiants ; c'est une des clauses émises, pour que l'argent soit dirigé de la bonne manière pour toucher des étudiants. Le calcul se fait souvent par coût/étudiant du projet pour avoir un ordre d'idée et les domaines sont déjà définis, le sport, la culture, la santé.

R. GUILLET ajoute que si ce sont des initiatives individuelles, il y a des partenariats possibles (service, association...). En intégrant les remarques faites, le texte va être revu.

S. DUCHENE dit que puisqu'il faut un étudiant dans le projet, il faudrait que l'on puisse s'assurer de cela de manière indiscutable.

R. GUILLET répond que c'est le cas avec les nom et prénom de l'étudiant.

VI – ACCORD DE COOPÉRATION INTERNATIONALE AVEC L'UNIVERSITÉ DE TANGER TÉTOUAN*

R. GUILLET remarque que cette convention est plus liée à la recherche et à l'échange de doctorants. Il estime qu'il faudra revoir les conventions qui doivent être passées en CFVU.

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

VII – NOTE DE CADRAGE – CALENDRIER ET MÉTHODOLOGIE POUR LA NOUVELLE ACCRÉDITATION

R. GUILLET, à la demande des composantes, a décidé de proposer un cadrage calendaire et méthodologique pour la demande d'accréditation. Ce n'est pas un cadrage pour l'offre de formation, qui viendra plus tard.

Pour la demande d'accréditation, le calendrier du HCERES pour l'instant n'est pas vraiment fixé, mais ce qui est certain c'est que le 7 avril 2020, il y aura un passage en CFVU des différentes demandes d'accréditation de l'établissement pour les mentions. Certains objectifs ont été fixés, notamment autour des blocs de compétences et des compétences en général. Le travail sur l'autoévaluation ayant été fait, il faut travailler sur les mentions : conserver la mention, ouvrir une nouvelle mention, maintenir ou pas les mentions en co-accréditation, la référence étant, concernant les compétences, les fiches RNCP nationales quand elles existent. Le groupe A'Comp se propose d'accompagner les composantes et les responsables de formation pour ce travail. A ce titre une fiche de positionnement, qui concrétisera la demande d'accompagnement, sera à diffuser dans les composantes. Il s'agira d'une première étape, la seconde étape étant une réflexion sur les mentions et

parcours, suivie d'une troisième étape qui sera la construction des maquettes, vers juillet 2020, pour une mise en place à la rentrée 2021.

Les Conseils de perfectionnement sectoriels, apparaissent dans le calendrier.

T. GAYRAUD demande s'il est possible d'avoir la liste de ces mentions RNCP déposées au niveau national.

R. GUILLET dit qu'il y a plusieurs choses à voir dont EPICÉA qui a servi pour l'auto-évaluation. Il va falloir avoir la même démarche pour la demande d'accréditation.

T. GAYRAUD émet le souhait, lors de l'envoi de la lettre de cadrage aux composantes, qu'il y ait le document joint des fiches RNCP publiées.

R. GUILLET dit que le groupe A'Comp a cette liste à disposition, avec la difficulté aujourd'hui encore des mises à jour.

F. LATRAUBE affirme qu'à ce jour, on a l'offre de formation de l'Université Paul Sabatier avec toutes les fiches RNCP qui ont été mises à jour, au niveau national, au jour le jour pour les Masters. C'est tenu à jour par les référents RNCP de l'Université. Le groupe A'Comp a un tableau qui dit pour un Master, quelle est la fiche RNCP ou si elle n'a pas encore été publiée. Il y a une publication sur le site RNCP, il y en a une aussi sur le site de France-Compétences, qui a récupéré tout ce qu'il y avait sur le site du RNCP.

T. GAYRAUD dit qu'un retour de la fiche pour le 4 octobre lui paraît difficile.

R. GUILLET répond que le groupe A'Comp veut pouvoir s'organiser ; il ne sait pas dans quelle mesure il va être sollicité et comment il devra accompagner les composantes et les formations. Cette date du 4 octobre permettra de faire un état des lieux. Le document en Word va être envoyé officiellement et en interne, il faut que les responsables de composantes soient associés à la démarche. Il dit avoir demandé de rajouter « le responsable de la mention », mais cela « descend » jusqu'aux parcours car certaines mentions en ont beaucoup.

T. GAYRAUD ne peut garantir un retour pour le 4 octobre, surtout au niveau des parcours.

R. GUILLET dit que c'est à chaque composante de s'organiser. C'est de la responsabilité de la FSI d'avoir un regard sur le devenir de chacun des parcours. Le document réponse comprend les cases oui/non, peut-être, ce qui permettra au groupe A'Comp, de faire un état des besoins.

T. GAYRAUD annonce que des parcours vont peut-être changer de mention.

R. GUILLET répond qu'il faudra aider à trouver la bonne mention pour un parcours et c'est pourquoi on va simplifier le document.

P. LAURENS approuve car il y a trop de questions sur ce document, auxquelles les responsables ne sauront pas répondre.

T. GAYRAUD a même la crainte de déclencher un refus dans un délai si court.

F. LATRAUBE dit que le questionnaire est parti dans des considérations très techniques vis-à-vis du groupe A'Comp, mais qu'il ne faut pas exagérer. La plupart des Masters ont rédigé des fiches parcours qui leur servira à voir vers quels objectifs ils tendent. De fait, on aura plus de facilité à raccrocher cela à une mention, si elle est justifiable à l'heure actuelle ou s'il faut la modifier. Le groupe A'Comp doit pouvoir identifier là où il y a besoin d'accompagnement. Il faut donc lui signifier.

P. LAURENS pense aussi qu'il faut bien préciser aux responsables de parcours, que c'est pour préparer la nouvelle accréditation, car il y a le risque de croire que c'est pour la rentrée prochaine.

R. GUILLET dit que chaque composante doit s'appropriier le document comme elle le souhaite.

*vote requis

La séance est levée.